



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 3 mars 2026

N° d'affaire : 2025.GRPARL.306

Le dogme de la protection du patrimoine ne doit pas être supporté par les contribuables : pour une rénovation abordable des bâtiments scolaires

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Adoption comme suit :

Chiffre 1:	Adoption (Oui 96, Non 42, Abstentions 4)
Chiffre 2:	Adoption (Oui 88, Non 48, Abstentions 6)
Chiffre 3:	Adoption (Oui 87, Non 47, Abstentions 9)
Chiffre 4:	Adoption (Oui 137, Non 5, Abstentions 1)
Chiffre 5:	Adoption (Oui 142, Non 0, Abstentions 1)

Berne, le 3 mars 2026

Au nom du Grand Conseil



Edith Siegenthaler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général